



**Axe n° 1 :**  
**Amélioration de la connaissance et  
de la conscience du risque**



**L'action dans le PAPI**

**Objectif stratégique :**

*Favoriser et approfondir  
une meilleure conscience  
du risque*

**Orientation stratégique :**

*Favoriser une meilleure  
conscience du risque*

**Localisation**

*Tout le territoire du PAPI*

**Lien avec la SLGRI**

**Grand Objectif concerné :**

**G05 :** Développer la  
connaissance sur les  
phénomènes et les risques  
d'inondation

**Thème prioritaire  
concerné :**

Sensibilisation de la  
population

**Action 1.6**

**Renforcer et pérenniser la  
connaissance des plus hautes  
eaux connues**

**Objectifs**

Sensibiliser la population à l'historique du territoire en termes d'inondations.

Entretenir la mémoire et la conscience du risque par la mise en place de repères physiques matérialisant, dans des lieux publics et/ou sur des bâtiments visibles depuis les voies publiques, la hauteur d'eau atteinte par les crues passées.

**Description de l'action**

Dans le cadre du PAPI d'intention Préconil et du contrat de rivière Giscle et fleuves côtiers, les bassins versants du Préconil, de la Giscle et du Bourrian/Béliou ont été dotés de repères de crue : 6 sur bassin du Préconil et 17 sur les bassins de la Giscle et du Bourrian/Béliou.

L'action vise à poursuivre la matérialisation des niveaux des plus hautes eaux connues (PHE), sur le reste du territoire y compris sur le bassin de la Garonnette géré par le Syndicat Mixte éponyme (SMG). Ces repères permettent à la population de mieux se rendre compte de l'ampleur d'une crue sur leur territoire et peuvent à terme contribuer à la diminution des comportements inadaptés. Il sera donc étudié l'implantation de nouvelles PHE sur des sites stratégiques en collaboration avec les communes membres de la CCGST. Ces repères matérialiseront aussi bien une inondation par débordement de cours d'eau que par ruissellement ou submersion marine. Afin de déterminer les événements à matérialiser, l'action prévoit :

- Une enquête auprès de la population,
- Une étude bibliographique qui pourra s'appuyer sur les archives de la DDTM du Var, des différentes communes ainsi que du département du Var. Il s'agira alors de retrouver des informations photographiques, textuelles ou chiffrées, afin de comprendre la manière dont s'est déroulée la crue.
- La définition de l'emplacement des repères. Le choix de la localisation sera issu d'une réflexion sur la pertinence des emplacements et de leur portée potentielle en concertation avec les communes.
- La fourniture et la pose des repères de crue.

L'installation de systèmes numériques d'information (QR code) sur les repères de crues sera privilégiée pour améliorer la sensibilisation des jeunes au risque en valorisant le site internet.

La matérialisation se poursuivra par la mise en place des repères et s'achèvera par une campagne de communication à destination de la population. Un bilan sera également dressé à la fin du présent PAPI. Pour chaque repère un plan d'implantation sera fourni avec un relevé topographique.

A l'issue de cette action, les repères de crue intégreront la BDHI (Base de Données Historiques sur les inondations) et la base nationale des repères de crue.

## Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque



### Déroulement des opérations

Durée globale : 1 an

**Montant estimatif :**  
17 000 € (dont 15 k€ sur le territoire de la CCGST et 2 k€ sur celui du SMG)

**Portage de l'action**  
**Maîtres d'ouvrage :**  
CCGST/SMG

**Partenaires techniques :**  
Services de l'Etat, services techniques des communes, SMG

### Modalité de mise en œuvre \_\_\_\_\_

Le pilotage sera coordonné par le chargé de mission PAPI de la CCGST (Action 0.2) pour la mutualisation de l'installation des repères de crues sur les différentes communes avec définition d'un cahier des charges commun, lancement de la consultation en groupement de commandes, suivi et coordination de la prestation.

Les communes seront chargées de l'installation des repères de crue.

### Échéancier prévisionnel \_\_\_\_\_

Comme des repères de crues ont déjà été installés (Préconil, Garde, Giscle, Môle, Bourrian, Bélieu) et que des repères sont prévus sur la Garonnette en 2019, cette action est à réaliser à la fin du PAPI complet pour prendre en compte uniquement les nouvelles crues.

### Plan de financement \_\_\_\_\_

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Fourniture des repères et panneaux	CCGST	15 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
<b>TOTAL (€ HT)</b>			<b>7 500 €</b>	-		-	<b>7 500 €</b>

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Fourniture des repères et panneaux	SMG	2 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
<b>TOTAL (€ HT)</b>			<b>1 000 €</b>	-		-	<b>1 000 €</b>

### Indicateurs de suivi/réussite \_\_\_\_\_

- Nombre de nouveaux repères de crues implantés,
- Actualisation de l'inventaire des repères de crue existants.